

Commune de PETIT-BERSAC
Conseil Municipal du 17 Novembre 2023 - 18h30

Séance ouverte à 18h35

Secrétaire de séance : Mickaël VOISIN

Absences / Procurations

<i>Absent</i>	<i>donne Procuration à</i>
<i>Isabelle ROBERTY</i>	<i>Jean-Luc PUJOLS</i>

Modification de l'Ordre du Jour

Ajout d'une délibération adopté à l'unanimité :

- Modification des horaires d'ouverture de l'Agence Postale

Délibérations

1. Convention d'adhésion au service Mission temporaire du CDG24
2. Décision Modificative n°2 Budget Commune : Subvention programme « Restauration chapiteau du Musée
3. Remboursement des frais d'un nouveau branchement à l'assainissement collectif
4. Tarif Redevance assainissement collectif 2024
5. Projet de Schéma de COhérence Territoriale du Périgord Vert
6. Projet de Création d'une unité de Méthanisation à Saint Pardoux de Drôme
7. Révisions du loyer du local Boulangerie
8. Modification des horaires de l'Agence Postale

Questions diverses

Approbation du Compte-rendu du conseil du 7 Septembre 2023.

Rapporteur : Gilles

Délibération : Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 7 Septembre 2023.

Pour : 10	Abstentions : 0	Contre : 0
------------------	------------------------	-------------------

Délibérations

1. Convention d'adhésion au service Mission temporaire du CDG24.

Rapporteur : Marie-Christine

Il s'agit de renouveler la convention annuelle d'adhésion au service Mission temporaire du Centre de Gestion de la Dordogne (CDG24), qui nous permet de pouvoir disposer d'un poste d'agent d'entretien de 3h / semaine, occupé par Véronique Provins.

Délibération : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de renouveler la convention d'adhésion au service Mission temporaire auprès du Centre de Gestion de la Dordogne.

Pour : 10	Abstentions : 0	Contre : 0
------------------	------------------------	-------------------

2. Décision Modificative n°2 Budget Commune : Subvention programme « Restauration chapiteau du Musée.

Rapporteur : Josette

Nous avons sollicité le Conseil départemental de la Dordogne, pour obtenir une subvention de ce dernier dans le cadre de la restauration du Chapiteau en pierre exposé au musée gallo-romain. Le montant total des travaux s'élève à 2.742 € TTC. Nous avons escompté bénéficier comme il est d'usage via le Fonds d'Équipement des Communes (FEC) d'une subvention à hauteur de la moitié du devis qui nous a été présenté, soit 1.371 €.

La subvention accordée n'est finalement que de 548 €. Il nous faut donc procéder à une modification du budget Commune afin d'enregistrer cette différence de recette de -823 €, comme décrit ci-dessous.

Dépenses

Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
Fonct.	011	60618		Autres fournitures	-823,00
Fonct.	023	023		Virement à la section d'investissement	823,00
Total fonctionnement					0,00 €

Recettes

Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
Invest.	021	021	OPFI	Virement de la section de fonctionnement	823,00
Invest.	13	1323	101	Subvention Département (Restauration Chapiteau en pierre Musée)	-823,00
Total Investissement					0,00 €

Délibération : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de procéder au vote des crédits supplémentaires exposés sur le budget Communal 2023.

Pour : 10	Abstentions : 0	Contre : 0
------------------	------------------------	-------------------

3. Remboursement des frais d'un nouveau branchement à l'assainissement collectif.

Rapporteur : Gilles

Suite à l'acquisition par Mme Sargentini de la maison Peyronnet dans le bourg au 12 rue du Marquis de Nattes, il a fallu créer un nouveau branchement à l'assainissement collectif pour cette maison qui n'en avait toujours pas.

Le règlement du budget Assainissement Collectif prévoit que la commune avance les frais d'installation auprès du prestataire et se fasse rembourser par le bénéficiaire. De plus la création d'un nouveau branchement est une opération d'investissement sur le budget Assainissement.

Le devis de la SAUR s'élève à 2.760 €. Ce montant est donc à inscrire en fonctionnement et en investissement au budget Assainissement Collectif, comme indiqué ci-dessous.

Dépenses

Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
Fonct.	023	023		Virement à la section d'investissement	2 760,00
Total fonctionnement					2 760,00 €
Invest.	21	2156	10002	Nouveau branchement 2023	2 760,00
Total Investissement					2 760,00 €

Recettes

Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
Invest.	021	021	OPFI	Virement de la section de fonctionnement	2 760,00
Total Investissement					2 760,00 €
Fonct.	70	704		Travaux	2 760,00
Total Investissement					2 760,00 €

Délibération : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de procéder au vote des crédits supplémentaires exposés sur le budget Assainissement 2023.

Pour : 10	Abstentions : 0	Contre : 0
------------------	------------------------	-------------------

4. Tarif Redevance assainissement collectif 2024.

Rapporteur : Gilles

Toujours au sujet de l'assainissement collectif, nous avons été alertés par le CD24 d'une mauvaise répartition abonnement/consommation sur les factures d'assainissement établies par le délégataire du service public (la SAUR). La réglementation impose que la partie fixe (abonnement) de la facture ne dépasse pas 40% de la facture. Or nous sommes à plus de 50%. Il faut donc redéfinir un tarif de consommation qui rétablisse la répartition de façon à respecter la réglementation.

Notre proposition de modification tarifaire devra être soumise à la SAUR et au Satese (service de l'Agence technique départementale en charge du contrôle des installations collectives), sachant que nous ne souhaitons ni augmenter le coût total de la facture des abonnés, ni perdre des recettes.

La difficulté d'établir ces nouveaux tarifs permettant de respecter la répartition part fixe/part variable, réside dans le fait que la part variable dépend directement de la consommation des foyers concernés par l'assainissement collectif. On voit que celle-ci est en nette baisse depuis 2020.

Délibération : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de prendre contact auprès du CD24 qui nous a alerté sur le respect de la réglementation, et auprès de la CCPR qui a commandé une étude générale sur l'assainissement collectif dans le cadre de la récupération en 2026 de cette compétence.

Pour : 10	Abstentions : 0	Contre : 0
------------------	------------------------	-------------------

5. Projet de Schéma de COhérence Territoriale du Périgord Vert.

Rapporteur : Gilles

Le syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) du Périgord Vert vient de terminer l'élaboration de son schéma.

Nous disposons d'un délai de trois mois à compter de la notification pour émettre un avis officiel, sur ce projet. Le contenu du schéma est à consulter sur le site :

www.scotperigordvert.com

Délibération : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'ajourner la publication de l'avis à porter sur le schéma du Scot du Périgord Vert.

Pour : 10	Abstentions : 0	Contre : 0
------------------	------------------------	-------------------

6. Projet de Création d'une unité de Méthanisation à Saint Pardoux de Drôme.

Rapporteur : Gilles

L'étude de ce dossier rappelle celui de Saint-Séverin, en termes de volumétrie d'intrants nécessaires au fonctionnement de cette unité, pour lequel la Commune avis donné un avis défavorable.

Il est rappelé qu'on ne peut pas être tout le temps contre les alternatives de production d'énergie renouvelable, sans quoi on ne règle pas le problème des énergies fossiles.

Il est également évoqué que nous venons d'accepter un projet d'installation sur la commune, d'une unité de production d'une taille très importante, et que par souci de cohérence, nous pourrions également accepter ce projet à Saint-Pardoux, dans une zone dépourvue d'habitations.

Il est enfin souligné que les nuisances olfactives de ces dispositifs sont réelles, et que le projet n'a pas particulièrement d'impact positif sur l'emploi, contrairement au projet qui occupe la commune.

Délibération : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, s'abstient à la majorité, sur l'avis à donner au projet d'unité de méthanisation de Saint-Pardoux-de-Drôme.

Pour : 3	Abstentions : 5	Contre : 2
-----------------	------------------------	-------------------

7. Révisions du loyer du local Boulangerie.

Rapporteur : Gilles

Natacha Joseph ne prend pas part au débat ni au vote.

Il est question de signer un bail commercial avec Cédric Joseph pour lui louer le local attenant à la Boulangerie. Il se mettra d'accord les locataires de la boulangerie pour leur régler la quote-part d'eau et d'électricité puisque des sous-compteurs sont présents à la boulangerie.

Le loyer avait été établi par délibération du Conseil Municipal à 100 € HT / mois et devait servir à compenser en partie l'emprunt réalisé pour la boulangerie.

Le demandeur propose un tarif de 25 € / mois.

Il est évoqué que le loyer du local artisan est lui aussi de 100 € (TTC) / mois avec les toilettes à l'intérieur. Celui de la boulangerie dispose à présent d'un évier : il est donc proposé que le loyer soit abaissé à 50 € TTC / mois.

Il est également noté qu'aucun loyer n'a été perçu depuis la construction de la boulangerie en 2018. 25 € représentent toujours plus d'argent que 0 €, d'autant que Cédric n'est pas sur une activité quotidienne d'utilisation de ce local.

Délibération : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité, d'établir le loyer du local de la Boulangerie à 30 € TTC / mois.

Pour : 7	Abstentions : 0	Contre : 2
-----------------	------------------------	-------------------

8. Modification des horaires d'ouverture de l'Agence Postale

Rapporteur : Gilles

Anne-Laure souhaite passer la journée du Mardi en horaire d'après-midi 14h-17h au lieu du matin (9h-12h).

Délibération : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de modifier les horaires de l'Agence Postale en conséquence à compte du 1^{er} Janvier 2024, de le communiquer sur tout support utile et d'en informer la Poste.

Pour : 10	Abstentions : 0	Contre : 0
------------------	------------------------	-------------------

Questions diverses

Agenda

Comité des fêtes

- Ateliers déco de Noël le samedi 14h : 1er atelier le 4/11
- Installation : samedi 9/12 : 9h (repas à midi auberge espagnole)
- Visite aux flambeaux : 10/12 17h Musée ouvert
- Désinstallation : samedi 6/01 : 9h

Commune

- Noël des enfants 10/12 : 14h - 17h
- Distribution des colis 10/12 matin.
- Repas des anciens : 17/12 midi au Club House du Foot.
- Vœux : samedi 6/01 : 17h

Composteurs individuels

- Vanxains propose de venir vendre des composteurs individuels (45 €) et faire de la pédagogie auprès des particuliers. Josette demande un rdv un samedi matin.
- Même question concernant les Associations : Natacha + Jean-Luc se concertent pour l'opportunité de coupler les deux opérations (Particuliers / Associations)

Séance clôturée à 21h